

Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 07 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est rassemblé à Bièvres sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président du SIAB.

Monsieur le Président rappelle que selon les statuts du SIAB, le Syndicat est administré par un Comité composé de deux délégués élus par commune soit 22 et que chaque commune a élu en outre, deux délégués suppléants en cas d'empêchement de titulaire. Les pouvoirs ne sont pas acceptés afin d'obtenir le quorum.

Etaient présents :

Commune de BIEVRES : Anne PELLETIER-LE-BARBIER (T), Dan ATLAN (T)

Commune de BUC : Christian GASQ (T)

Commune de CHATEAUFORT : Etienne DUPONT (T), Emilien NIVET (S)

Commune d'IGNY : Patricia LECLERCQ (T)

Commune de JOUY EN JOSAS : Gilles CURTI (T), Daniela ORTENZI-QUINT (T)

Commune de LES LOGES EN JOSAS : Jean-Cosme RIVIERE (T)

Commune de SACLAY : Guillaume CAUCHARD (S)

Commune de TOUSSUS-LE-NOBLE : François CHERON (T)

Commune de VAUHALLAN : Pascal NAWROCKI (T), Dominique DUMAS (T)

Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY : absents excusés

Commune de VERRIERES-LE-BUISSON : absents excusés

Absents excusés : Maguy ROGOT VILLARD, Patrice BERQUET, Anne LAUNAY, Béatrice GREGOIRE, Valérie PETITBON, Odile CONROY, Claude MAJEUX, Annie CADORET, Christine DES SAINTS, Pascal THEVENOT, Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Nathalie NORMAND, Frédéric HUCHELOUP, Karine CASAL-DIT-ESTEBAN, Gerard DOSSMAN, Henri ROGER-ESTRADE, Nathalie DE VILMORIN, Frank POULON

Monsieur le Président accueille les délégués des villes membres, procède à l'appel et ouvre la séance. Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

A savoir :

1. Approbation du compte rendu du comité du 28 septembre 2022
2. Autorisation de dépôt et signature d'une déclaration préalable - aménagement d'un parcours de santé dans le Domaine de Montéclin à Bièvres
3. Prendre acte du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2023
4. Décision Modificative N°3
5. Remboursement de frais au président
6. Questions diverses
 - a. Aqueduc de Buc - étude de réouverture des cônes de vues (co-financement)
 - b. Bois du Séminaire (bois du Bel-Air) - reprise éventuelle en toute propriété
 - c. Projet orangerie sur le Domaine de Montéclin
 - d. Projet d'anniversaire (140 ans) du tronçon de la ligne de grande ceinture : Versailles, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres, Igny, Massy
7. Dates des prochains bureaux et comités

1. Approbation du compte rendu du comité du 28 septembre 2022

LE COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2131-11 ;

VU le compte rendu du comité du 28 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que les comptes rendus doivent être approuvés par le comité du SIAB ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, n'ayant pas recueilli de demande d'amendement par courrier, ni en séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte rendu du comité du 28 septembre 2022.

2. Autorisation de dépôt et signature d'une déclaration préalable - aménagement d'un parcours de santé dans le Domaine de Montéclin à Bièvres

LE COMITE SYNDICAL

Dans le cadre de l'aménagement d'un parcours sportif sur le domaine de Montéclin, une demande de déclaration préalable doit être déposée par le Syndicat en mairie de Bièvres.

Considérant qu'une délibération du Comité Syndical doit autoriser Monsieur le Président à procéder au dépôt d'une déclaration préalable et à signer une déclaration préalable,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE COMITIE SYNDICAL

AUTORISE monsieur le Président à déposer la déclaration préalable relative à l'aménagement du parcours sportif sur le Domaine de Montéclin, à poursuivre les démarches correspondantes, à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

3. Prendre acte du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2023

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2312-1,

VU le rapport soumis au comité par le Président et le Bureau,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2023,

Après en avoir débattu,

VU l'exposé de monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE COMITIE SYNDICAL prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2023, sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-dessous.

Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) 2023

FONCTIONNEMENT - Dépenses		Budget
011 - Charges caractère général		
	Dépenses de fonctionnement Domaine de Montéclin	
	Entretien du domaine	30 000,00
	Maintenance site SIAB	500,00
	Petites fournitures	400,00
	Impression Rando Fiches	1 500,00
	Assurances	1 000,00
	Honoraires	2 000,00
	Taxe foncière	2 600,00
	Cérémonie (événements)	1 040,00
	Total	39 040,00
	Dépenses imprévues	
	Total	39 040,00
	Dépenses fonctionnement rayonnement de la vallée de la Bièvre	
012 - Charge du personnel		
	Adm et techn	66 500,00
65 - Autres charges gestion courante	Indemnité des élus	7 000,00
	Subventions associations Terre et Cité	1 200,00
	SMBVB	1 850,00
	Autres (DGFIP)	10,00
	Total	76 560,00
023 - Virement section investissement	Excédent fonctionnement du Domaine	2 960,00
	Excédent fonctionnement action rayonnement de la vallée de la Bièvre	1 180,00
Total FONCTIONNEMENT DEPENSES		119 740,00
FONCTIONNEMENT - Recettes		
74 - Dotations		
	Redevance domaine	41 000,00
	Location parcelle N140	1 000,00
	Total Recettes fonctionnement du domaine	42 000,00
	Autres gestions courantes (DGFIP)	10,00
	Autres impôts	30,00
	Participation 11 communes	77 700,00
	Total Recettes rayonnement de la vallée de la Bièvre	77 740,00
	Total	119 740,00
Total FONCTIONNEMENT RECETTES		119 740,00
INVESTISSEMENT - Dépenses		
21 - Immobilisations incorporelles		
	Travaux	
23 - Immobilisations en cours	Divers (non affecté)	7 440,00
	Total	7 440,00
Total INVESTISSEMENT DEPENSES		7 440,00
INVESTISSEMENT - Recettes		
	Subvention site HVB	3 300,00
	Total	3 300,00
021 - Virement section fonctionnement		4 140,00
Total INVESTISSEMENT RECETTES		7 440,00

Rappel sur l'exercice 2022, au 2318 (autres immos non affectées), il reste 98 450 €

A REPORTER SUR 2023	Budget
Aménagement parcours santé	22 000,00
Etude aqueduc de Buc	5 000,00

4. Décision Modificative N°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du budget primitif du 9 février 2022,

VU le vote du budget supplémentaire du 8 juin 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité du syndicat,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte la décision modificative N°3 telle que présentée ci-dessous :

2128 – Agencement et aménagement de terrain	- 1 900.00 (tx non réalisés – ouverture chemin Igny)	2121 – plantation des arbres	+ 1 900.00 (surcoût plantation arbres)
2181 – Agencement et aménagement divers	- 3 000.00 (aménagement parcours sportif)	2184 – mobilier	+ 3 000.00 (surcoût panneaux HVB)

5. Remboursement de frais au président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les frais engagés par monsieur le Président pour l'organisation d'un cocktail lors du dernier comité syndical du 7 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE que Monsieur le Président bénéficiera d'un remboursement de 53.24 € correspondant aux frais engagés pour le cocktail du comité du 7 décembre 2022, sur présentation d'un justificatif.

6. Questions diverses

a. Aqueduc de Buc - étude de réouverture des cônes de vues (co-financement)

✓ Rappel du projet et présentation du coût de l'étude pré-opérationnelle : 19 900 € HT

✓ Le SIAB s'engage à financer cette étude à hauteur de 25% du montant total HT.

b. Bois du Séminaire (bois du Bel-Air) - reprise éventuelle en toute propriété

✓ Présentation du Bois du Séminaire :

- Bois non soumis au régime forestier
- Estimation surface / superficie : entre 14 et 18 ha (en absence de division de parcelle)
- Estimation coût annuel d'entretien du massif une fois soumis/intégré au régime forestier : entre 8 000 et 10 000 € (entretien des bordures au contact des habitations et du domaine public, entretien (feuilles, bordure, etc.) et sécurité des chemins (linéaire important), gestion des eaux de surface (forte déclivité), propreté, entretien et renouvellement du mobilier, interventions d'urgences).
- Ce massif a fait l'objet d'une division physique qui isole les terrains et bâtiments du GIGN et autres (entièrement clos) d'une partie ouverte au public communément appelée le bois de Bel-Air. Au regard du cadastre, cette séparation n'a pas fait l'objet d'une division de parcelle, qu'il faudra faire avant la vente.

- Même si ce massif a fait l'objet d'une convention de gestion entre le ministère, l'AEV (Région) et l'ONF, elle n'a pas été soumise au régime forestier.
 - A la fin de cette convention, plus de 5 ans au moins, aucun travail forestier n'a été réalisé si ce n'est ceux commandés par la ville de Bièvres pour la mise en sécurité de la RD 53 et pour l'ouverture et l'entretien du chemin qui va de GISY à l'entrée de Bièvres.
 - Quant au mur qui longe la RD 53, il est plutôt en bon état et n'excède pas 2.5 à 3 m de hauteur. Cependant, ce mur se prolonge derrière les habitations de Bièvres en bordure de ce massif et présente des hauteurs pouvant atteindre 4 m voir un peu plus. C'est finalement là le point délicat : hauteur et proximité d'habitations. Pour le mur, nous demandons dans l'éventualité d'un transfert de propriété, que ce mur fasse l'objet d'une remise à niveau sous le contrôle du SIAB.
- ✓ Un courrier a été envoyé à Monsieur Edgar PEREZ, Directeur de l'immobilier et de l'environnement SGA/SGAMI Ile-de-France :
- Transfert de la propriété du bois du séminaire au profit du SIAB pour l'euro symbolique.
 - Accord de principe du Préfet du Département de l'Essonne pour la mise en place de cette transaction, et un accord « symbolique » du R.A.I.D. et de la CRS voisins au nord du massif forestier concerné.
 - Question du bornage de la parcelle et frais de géomètre à la charge du SIAB
 - Question du mur d'enceinte soutenant les terres du massif forestier, le long de la RD 53 et les confortements qui seront nécessaires avant tout transfert de propriété du massif.
- Il y a encore un accord à obtenir de la Préfecture afin de prendre en charge ces travaux avant cession.

c. Projet orangerie sur le domaine de Montéclin

- ✓ Présentation de l'état actuel du chapiteau du domaine de Montéclin dont la surface actuelle est de 240 m².
- ✓ Le délégataire souhaite avoir un avis du comité avant de poursuivre le projet de remplacement de l'actuel chapiteau par une serre démontable en lieu et place. Le but est de pouvoir proposer un lieu plus convivial.
- ✓ Présentation de la proposition de la société SARL LOCABOXE « Liberté Events Group » pour la future serre :
 - Surface : 480 m²
 - Coût : 50 000 € y inclus le transport et le remontage (aux frais exclusifs du délégataire).
 - Serre entièrement démontable, ne laissant aucune empreinte, sans ajout de zone de parkings supplémentaires ou de sanitaires par exemple.
 - L'ensemble des rejets seront traités au travers des installations déjà en place et dimensionnées comme telles, c'est à dire les eaux usées vers la microstation d'épuration, et les pluviales vers les zones tampons créés auparavant.

d. Projet d'anniversaire (140 ans) du tronçon de la ligne de grande ceinture : Versailles, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres, Igny, Massy

- ✓ Présentation du projet « Train de la Vallée »
- ✓ Le SIAB a transmis à la SNCF, un document EXCEL avec 2 onglets :
 - Patrimoine : éléments du patrimoine des villes membres du SIAB concernées directement ou indirectement par le projet
 - Fil conducteur : propositions d'un fil conducteur

Monsieur Jean-Cosme Rivière, délégué titulaire à la commune des Loges-en-Josas, a présenté les autres actions prévues.

7. Dates des prochains bureaux et comités

Bureau	Comité
25 janvier 2023	1 février 2023 Vote du budget primitif 2023
22 mars 2023	29 mars 2023 Compte de gestion, compte administratif, budget supplémentaire, présentation activités du délégataire 2022-2023
Septembre 2023 Date à déterminer	Septembre 2023 Date à déterminer
Décembre 2023 Date à déterminer	Décembre 2023 Date à déterminer

Date du prochain comité : 1^{er} février 2022 à 19h

Lieu : Mairie de Saclay, 12 Place de la Mairie, 91400 Saclay

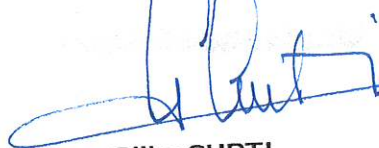
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La Secrétaire,



Patricia LECLERCQ
Déléguée titulaire à la commune d'Igny

Le Président,



Gilles CURTI
Délégué titulaire à la commune de Jouy-en-Josas